

DEC122738DSI

Décision portant création et renouvellement des unités propres de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 050043 du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu les avis émis par les instances du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité d'orientation et de surveillance et le conseil de laboratoire de chacune des unités lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Est créée, à compter du 01 janvier 2012 l'unité propre de service suivante :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Ile-de-France Est

UPS n°3509, intitulée Institut de biologie systémique et synthétique

Directeur : M. Jean-Loup FAULON, professeur

Section d'évaluation : 22

Art. 2. - Sont renouvelées, à compter du 01 janvier 2012 les unités propres de service suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Centre-Poitou-Charentes

UPS n°44, intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles

Directeur : M. Yann HERAULT, directeur de recherche

Section d'évaluation : 26

Délégation Provence et Corse

UPS n°846, intitulée Station de primatologie
Directeur : M. Jean-louis NAHON, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Guy DUBREUIL, ingénieur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Section d'évaluation : 27

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Paris A

UPS n°2776, intitulée POUCHET
Directrice par intérim : Mme Christine LE SUEUR, ingénieur d'études
Sections d'évaluation : 36, 38, 40

Art. 3. Le mandat de la directrice, des directeurs et du directeur adjoint nommés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2012.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Alain Fuchs